

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 16 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Claude Breault, maire
 MME Nicole Beaulieu, conseillère # 3
 Nadia Sheink, conseillère # 5
 MM. Michel Dubé, conseiller # 1
 Jean-Guy Beaulieu, conseiller # 2
 Roger Dubé, conseiller # 4
 Elzéar Lepage, conseiller # 6

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Claude Breault, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

349-15

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Comptes
4. Renouvellement contrats chef, formateur, directrice générale et contremaître
5. Conditions salariales 2016
6. Affaires nouvelles
Période de questions
7. Clôture de la séance

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

350-15

3. COMPTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants en ajoutant les factures de M. Michel Dubé et en enlevant la facture pour le débitmètre des Entreprises Camille Ouellet inc. car le débitmètre n'est pas fonctionnel ;

COMPTES À PAYER

1. Breault Claude	Dépl. visite LDA avec inspecteur et 2 matelas/ housses pour chalet	994.10 \$
2. Carrefour du camion RDL	Gaskets et seals Ford 94	126.43
3. Équipements Sigma	Remplacement pelle rétro caveuse	3 289.36
4. Jacques B. Ouellet	Réparation outil de forage	157.52
5. Les services Kopilab	Contrat de service 625 copies à 0.75 et 14810 copies à 01.125	266.75
6. La Bil	Fournir et installer 3 ventilateurs à pales et prise de courant	796.00
7. Lavoie Francis	Déplacements réunion, formations, intervention	72.40
8. Lettrage Michel Labonté	Camion Dodge Ram 2007 et Sterling 2007	272.72
9. Métal A.P	Set de chaîne	398.23
10. Ouellet Camille ent.	Débitmètre et ajust. Pompe	7 394.62
11. Servitech	Tenue à jour	8 507.59
12. Pièces d'autos Rimouski	Lampes, douilles. . .	84.95
13. Sirois Josée	Encres	62.44
14. Surplus Général Tardif	Ressorts et boulons	74.31
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>22 497.42</u>
	Dubé Michel: victuailles	81.05
	Entreprise Camille Ouellet	- 7 173.29
TOTAL CORRIGÉ		15 405.18 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

*Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
 Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

4. RENOUVELLEMENT CONTRATS CHEF, FORMATEUR, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET CONTREMAÎTRE

351-15

4.1 RENOUVELLEMENT CONTRAT CHEF

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle pour 2016 le contrat d'engagement du directeur du service incendie – chef pompier de la Brigade incendie, M. Francis Lavoie, aux mêmes conditions que le contrat précédant

Ainsi que les conditions salariales telles que voici :

En 2015 : Payer comme salaire de base (gestion) un montant hebdomadaire 28.69 \$/h en 2014 \times 2 % = 29.26 \$ \times 5 heures = 146.30 \$ \times 6 % (vacances) = 155,08 \$ semaine pour la gestion, planification, organisation, direction, contrôle, vérification de l'état de l'immeuble et des équipements et évaluation de la brigade incendie à M. Francis Lavoie comme directeur du Service incendie - chef pompier payable selon entente avec le chef hebdomadairement par dépôt salaire et ce pendant 2 ans soit pour 2015 et 2016 ;

Payer au taux horaire 26,82 \$ (en 2015) \times 1.5 % = 27,22 \$, sans nombre limite d'heures par année, en respectant toutefois le budget municipal et sur présentation d'une feuille de temps à chaque lundi matin au bureau municipal pour les interventions minimum de 4 heures et les pratiques minimum de 4 heures.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

352-15

4.2 RENOUVELLEMENT CONTRAT FORMATEUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Elzéar Lepage

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle pour 2016 le contrat d'engagement du formateur pour Pompier 1, M. Francis Lavoie, aux mêmes conditions que le contrat précédant au taux de 40 \$/heure (2015 :38\$).

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

353-15

4.3 RENOUVELLEMENT CONTRAT DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Madame la conseillère Nicole Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle pour 2016 le contrat d'engagement de la directrice générale en ajustant son salaire à 26,69 \$/heure et en lui octroyant une semaine de vacances de plus par année soit 5 semaines et en lui ajoutant dans ses congés payés : le Vendredi Saint. Et pour 2017 à 2020 que son salaire soit majoré de 2% à chaque année.

M. Berthier Beaulieu et Mme Francine Beaulieu conservent la même rémunération sauf qu'elle diffère au niveau des semaines de vacances (4 pour le contremaître général et 5 pour la directrice générale et 26.69\$/heure pour la directrice générale et 27.22\$ pour le contremaître général).

Que le maire soit mandaté pour signer ce contrat.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

354-15

4.4 RENOUVELLEMENT CONTRAT CONTREMAÎTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Guy Beaulieu

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle pour 2016 le contrat d'engagement du contremaître en ajustant son salaire à 27,22 \$/heure et en lui ajoutant dans ses congés payés : le Vendredi Saint. Et pour 2017 à 2020 que son salaire soit majoré de 2% à chaque année.

M. Berthier Beaulieu et Mme Francine Beaulieu conservent la même rémunération sauf qu'elle diffère au niveau des semaines de vacances (4 pour le contremaître général et 5 pour la directrice générale et 26.69\$/heure pour la directrice générale et 27.22\$ pour le contremaître général).

Que le maire soit mandaté pour signer ce contrat.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

355-15 5. CONDITIONS SALARIALES 2016

Considérant que l'indice des prix à la consommation pour le Québec en 2015 (du 1 déc. 2014 au 31 nov. 2015) est de **0.9%** selon Statistique Canada

Il est proposé par Monsieur le conseiller Roger Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fixe les salaires comme ceci pour l'année 2016 :

1. La directrice générale - secrétaire-trésorière salaire horaire fixé à 26.69 \$(contrat signé en 2015)
2. Pour le poste d'agente administrative service à la clientèle à 19,25 \$/heure pour 20 heures/semaine pendant 52 semaines.
3. Pour le contremaître salaire horaire fixé à 27,22 \$ (contrat signé en 2015)
4. Pour l'employé aux chemins d'hiver M. Doris Dubé pour 2016 salaire horaire fixé à 20,50 \$.
5. Pour l'employé aux chemins d'hiver M. Guillaume Dubé pour 2016 salaire horaire fixé à 20 \$.
6. Pour les pompiers volontaires, salaire horaire fixé à 17,66 \$ en 2015 $\times 1.5\%$ = 17.93 \$ pour 2016.
7. Pour les pompiers volontaires lors de leur formation, salaire horaire fixé à 10,56 \$ (en 2015) $\times 1.5\%$ = 10.72 \$ pour 2016 + ajustement au salaire minimum si hausse.
8. Pour le chef pompier pour l'année 2015, son taux horaire lors d'intervention, pratique à 26.82 \$/h (2015) $\times 1.5\%$ = 27.22 \$ et Gestion = 28,69 \$/h $\times 2\%$ = 29.26 $\times 5$ heures (2 heures d'ajoutées à compter de 2015) = 146.30 \$ $\times 6\%$ (vacances) = 155.08 \$ et ce pendant 2 ans ;
9. Pour le capitaine une hausse de 1.5 % soit à 19.78 \$ pour 2016
10. Le journalier sur appel 12,09 \$/ heure en 2015 $\times 1.5\%$ = 12.27 \$. Le contremaître est le seul responsable pour engager le journalier sur appel.
11. Pour le poste de manuel (ébéniste) le salaire de 18,50 \$ est majoré de 1.5%.
12. Pour le poste d'opérateur de machinerie lourde salaire horaire fixé à 18,04 \$ $\times 1.5\%$ + 18.31 \$.
13. Pour la gestionnaire il sera de 26 \$ en 2016 et pour le camping à 7.83 \$ et 7 \$/ lavage
14. Pour le personnel électoral autre que la présidente et la secrétaire d'élection, lors d'un scrutin municipal ou référendaire, le taux horaire sera le taux du salaire minimum en vigueur.
15. Pour les employés de la bibliothèque que leurs salaires soient pris dans le budget correspondant soit 12.24 \$ $\times 1.5\%$ = 12.42 \$.
16. Pour les élus une hausse de 1.5 % pour 2016.
17. Et de payer à temps et demi les heures dépassant 40 heures.

Monsieur Claude Breault, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. AFFAIRES NOUVELLES6.1 BRIS : BORNE FONTAINE RUE BEAULIEU

Il y a discussion sur ce sujet

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

356-15 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est proposée par M. Claude Breault, maire.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Monsieur Claude Breault
Maire

Madame Francine Beaulieu
Directrice générale